6.5

Interdictions

6.5 INTERDICTIONS

6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

Bioxel Pharma inc.

Interdit à Bioxel Pharma inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers intermédiaires et de ses rapports de gestion intermédiaires des périodes terminées les 30 septembre 2008 et 31 mars 2009 ainsi que ses états financiers annuels et son rapport de gestion annuel de l'exercice terminé le 31 décembre 2008 prévues au Règlement 51-102.

L'interdiction est prononcée le 3 juillet 2009.

Décision n°: 2009-FIIC-0189

Corporation Industries Centrales Inc.

Interdit à Corporation Industries Centrales Inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers intermédiaires et de son rapport de gestion intermédiaire de la période terminée le 30 avril 2009 prévues au Règlement 51-102.

L'interdiction est prononcée le 3 juillet 2009.

Décision n°: 2009-FIIC-0190

6.5.2 Révocations d'interdiction

Aucune information.